

Beauvais, le 24 septembre 2009

Travaux de l’hôtel des impôts de Compiègne : quelques avancées et beaucoup d’insatisfactions

Après un courrier du 7 juillet 2009 et une relance du 14 septembre 2009 adressés au Directeur des Services Fiscaux (consultables sur notre site à l’adresse mentionnée ci-dessous), FO DGFIP a été reçu hier par Eric LALANNE et Patrick DESCAMPS.

Divers points ont été abordés sur la base des plans présentés aux agents le 2 juillet dernier. Nous avons appris que, depuis cette date, les plans avaient évolués, mais ces derniers ne seront diffusés qu’à l’occasion d’un prochain CTPD.

1°) Disposition des bureaux en marguerites

Nous avons dénoncé ces dispositions qui génèrent bruit et nuisances diverses pour les agents.

Il nous a été confirmé que les marguerites n’étaient qu’une projection non définitive, qui sera modifiée dans la disposition finale des bureaux. Nous nous orientons plutôt vers des blocs de 2 bureaux et non 4 comme indiqués dans les plans présentés le 2 juillet 2009.

2°) Matérialisation des imprimantes

Les imprimantes n’étaient pas matérialisées dans les plans d’origine. Afin de limiter les nuisances sonores de ces machines, ces dernières seront placées soit dans des locaux dédiés, soit dans des espaces à l’écart des bureaux. La dernière version des plans matérialise ces emplacements.

3°) Cloisonnement des services

Nous avons dénoncé ce cloisonnement qui complique la collaboration entre services.

Par mesure de sécurité, nous avons demandé la mise en place d’un badge unique pour circuler à l’intérieur du bâtiment, tout en sécurisant les espaces de travail des visiteurs extérieurs.

Nous avons reçu une fin de non recevoir de la Direction qui refuse une circulation libre entre les services, pour, dit-elle, des raisons de confidentialité des dossiers.

Ces mesures propres à l'ex DGI ne sont pas en vigueur dans d'autres anciennes directions du Ministère. Pour autant, les collègues ne passent pas leur temps à fouiller dans les dossiers des voisins.

De plus, les dossiers sont de plus en plus dématérialisés et les armoires fermant à clé subsistent pour les autres.

Enfin, les règles de déontologie s'appliquent à tous et la circulation des agents entre eux n'a jamais posé de problèmes sur le site.

4°) Superficie de certains services

Les plans présentés le 2 juillet nous ont permis de constater que certains services disposeraient d'une surface de travail bien inférieures aux normes en vigueur (10 à 12 m² par agents).

- Service contentieux du SIP

Ce service s'installera dans un local de 14 m² pour 2 agents.

La direction nous a indiqué que l'organisation future du SIP devrait amener à affecter 1 seul agent dans ce service qui disposera de l'intégralité de la surface précitée.

Reste à savoir où sera affecté l'autre agent et si le service d'accueil disposera de l'espace suffisant.

- Pôle ICE

Les agents disposeront d'espace de 16 m² pour 2. Soit 8 m² par agent.

La Direction nous a répondu que cette division des bureaux était souhaitée par les agents qui travaillent sur les dossiers techniques. Elle propose 2 solutions :

- Supprimer des cloisons pour gagner environ 1 m² par agent. Mais il faudra, en contrepartie, travailler à 4 par bureau.
- Supprimer le local d'accueil du public de 12 m², mais descendre au rez de chaussée pour assurer l'accueil.

Les collègues doivent être consultés par la Direction prochainement.

Aucune de ces solutions n'est satisfaisante, car si elles permettent de gagner **un peu** de place, elles engendrent d'autres contraintes pour les collègues.

5°) Positionnement des SIE et des caisses

Nous avons dénoncé le positionnement :

- des SIE qui s'éloignent des ICE ;
- de la caisse du SIE Nord à proximité de la porte de livraison du courrier.

Suite à notre intervention, une sécurisation de cette porte va être étudiée.

La Direction nous a annoncé que les choses avaient évolué depuis la 1^{ère} version des plans et que d'autres changements sont possibles, notamment par rapport à l'étude actuellement menée pour arriver à une caisse unique entre les 2 SIE.

6) Remplacement du mobilier

La Direction a indiqué que le mobilier ne sera pas remplacé car l'actuel est récent.

7) Réfection du parking

Il s'agit d'une vieille demande de FO DGFIP en CHS – DI.

Le dossier est toujours à la Direction Générale qui n'a, pour l'instant, pas donné suite. Dans l'attente d'une décision que nous espérons favorable, les trous situés sur les espaces piétons seront rebouchés avec du ciment et les 3 ou 4 places de parking les plus abîmées seront neutralisées.

8) Restaurant

Nos interrogations portaient sur les solutions de remplacement pendant la durée des travaux, la capacité du futur restaurant à absorber le flux des nouveaux agents appelés à intégrer le site (trésorerie municipale et trésorerie impôts) et sur la présence ou non d'un coin repas.

La situation de la collègue qui assure la restauration n'a pu être abordée, dans la mesure où elle dépend de la société prestataire et non de la DGFIP.

- Restauration pendant les travaux

La direction nous a d'abord indiqué que le déménagement de l'actuel restaurant débutera le 8 décembre 2009 (et non le 15 novembre comme certaines rumeurs l'affirmaient).

C'est bien le restaurant du CROUS qui accueillera les collègues pendant la durée des travaux. Une réunion se tiendra sur le sujet le 12 octobre 2009.

Nous nous interrogeons sur la capacité de ce restaurant à accueillir les collègues en plus des étudiants. Toujours selon la Direction (et la délégation des services sociaux), ce point ne devrait pas poser de problème.

A noter que ce restaurant sera ouvert pendant les congés scolaires.

- Capacité d'accueil du futur restaurant

Toujours selon la Direction, la capacité d'accueil du futur restaurant permettra d'absorber, sans problème, l'arrivée des collègues du Trésor Public.

Selon les plans, la superficie de la salle serait environ 80 m², hors zone technique.

- Coin repas

Il n'y aura pas de coin repas car la Direction ne souhaite pas offrir de solution alternative au restaurant.

A noter néanmoins la présence d'une cafétéria aux abords du restaurant. Mais l'équipement de ce lieu ne nous a pas été communiqué (point d'eau, fours, réfrigérateurs...). Seule certitude : la présence de machines à café.

9) Chaufferie

En marge des sujets ci-dessus évoqués par FO DGFIP, la Direction nous a informé de la réfection complète de la chaufferie.

CONCLUSION :

Quelles avancées donc (marguerites, localisation des imprimantes, nouvelle examen des services les moins bien dotés en superficie), mais encore beaucoup d'insatisfactions.

Rappelons tout d'abord que la mise en place du SIP de Compiègne (prévue pour le 1^{er} juillet 2010 si les délais en matière de travaux sont tenus) est une volonté ministérielle engendrée par la fusion DGI/ DGCP.

Rappelons ensuite que ces travaux sont financés par la vente de l'immeuble domanial de la rue Notre Dame de Bon Secours.

Rappelons encore que c'est cette vente qui oblige le déménagement de la trésorerie municipale dans les locaux de la rue Winston Churchill (alors que les agents de la trésorerie impôts intégreront le SIP).

Rappelons enfin que ce déménagement entraînera une réduction des surfaces de travail pour les collègues exerçant au centre des impôts, mais également pour ceux des trésoreries de la rue Notre Dame de Bon Secours.

Alors, lorsque la Direction nous dit que certains travaux ne peuvent être menés faute de moyens financiers, nous trouvons l'argument un peu court.

Une fois de plus, la Direction Générale autofinance un projet qui lui permettra, à terme, de générer des économies substantielles (entretien de l'immeuble cédé), sans mettre la main au porte monnaie.

La moindre des choses aurait été de faire un effort pour permettre aux agents d'exercer leurs missions dans des conditions décentes (espaces conformes aux normes en vigueur de 10 à 12 m²/ agent, parking digne de ce nom...).

Nous espérons également qu'une solution transitoire sera proposée, pendant la durée des travaux, à la personne chargée de la restauration.

Les représentants FO DGFIP 60 continueront de suivre ce dossier en CHS – DI. N'hésitez pas à leur faire part de vos observations.

**Retrouvez l'ensemble de nos informations sur notre
nouveau site web à l'adresse suivante :**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>